

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À LA QUESTION ÉCRITE DE MADAME ERICA HENNEQUIN, DÉPUTÉE (GROUPE VERTS ET CS-POP), INTITULÉE « BIODIVERSITÉ : DU CONCRET ! » (N° 3185)

Le recul de la biodiversité est un fait désormais incontesté. Cette situation, qui touche l'ensemble de la planète, est préoccupante. Le territoire jurassien n'échappe pas à ce déclin, même si certains de ses espaces naturels sont encore remarquables. Pour inverser la tendance, il y a lieu d'agir sur l'ensemble du territoire et sur toutes les politiques sectorielles (aménagement du territoire, agriculture, sylviculture, etc.) afin de créer des conditions favorables à la faune et la flore et à leur dispersion. L'Etat jurassien s'y engage de manière concrète dans différents projets et avec les moyens financiers cantonaux et fédéraux.

La question posée au Gouvernement est la suivante : *Comment peut-il inciter les paysagistes du canton et les particuliers à mettre en place des espaces favorables à la biodiversité plutôt que des surfaces désertiques de pierres et de cailloux que d'aucuns appellent des cimetières ? Pour information, on trouve de tels tapis de pierres également et c'est nouveau, autour de bâtiments cantonaux, au milieu des ronds-points et sur des emplacements communaux ?*

L'effort doit en effet être porté aussi sur les territoires bâtis, qui se sont souvent transformés en « déserts biologiques » au cours des dernières décennies. Le potentiel de renaturation y est important. Un changement de pratiques concernant l'aménagement et l'entretien des surfaces vertes collectives et privées est ainsi impératif. Ce changement est toutefois déjà en cours, avec de nombreuses initiatives locales ou communales qui vont dans le sens de plus de nature et permettent des synergies avec d'autres politiques (arbres pour lutter contre les îlots de chaleur, suppression des pesticides, etc.).

Dans un domaine qui touche la sphère privée, le Gouvernement est d'avis, comme le suggère l'auteure de la question, qu'il est souhaitable d'agir par l'incitation, la sensibilisation et l'information. La politique environnementale doit ainsi être comprise et soutenue par des personnes convaincues.

Néanmoins, le législateur doit aussi saisir les opportunités pour de nouvelles dispositions favorables à l'intérêt public. Ainsi, la révision à venir de la loi cantonale sur les constructions et l'aménagement du territoire offre une possibilité de débattre de ce sujet. Il appartiendra au législatif de décider de mesures plus ou moins contraignantes, par exemple pour restreindre les libertés d'aménagement des alentours des bâtiments. De nouvelles normes précisant la gestion attendue des surfaces vertes, notamment dans les zones artisanales et industrielles, pourraient y être intégrées.

Les collectivités publiques devant faire preuve d'exemplarité à ce sujet, l'Etat s'engage à privilégier la gestion extensive de ses propres terrains, de façon à accueillir une biodiversité plus riche. Une communication du Département sera ainsi faite cet automne auprès des différents services cantonaux qui supervisent des biens-fonds. L'Etat s'engage aussi envers les communes pour que l'entretien extensif devienne la norme. Dans ce contexte, l'Office de l'environnement et l'agglomération de Delémont entendent réaliser un projet pilote lié à l'encouragement de la biodiversité en zone à bâtir. Ce projet pourra servir ensuite d'exemple à l'ensemble des collectivités locales.

Finalement, l'Etat agit d'ores et déjà par l'information et la sensibilisation dans ses activités.

- Il thématise ce sujet dans ses rencontres avec les propriétaires de grandes surfaces (CFF, entrepreneurs, etc.). L'Office de l'environnement a récemment organisé une rencontre avec les paysagistes et horticulteurs établis dans le canton, afin de les sensibiliser à la réduction de l'usage des produits phytosanitaires et à l'utilisation de plantes indigènes dans les aménagements qu'ils proposent.

- Pour le grand public, d'importants efforts de communication sont faits et continueront d'être faits. Nous pouvons ici citer le site internet www.energie-environnement.ch, géré par les cantons romands, qui fournit de précieux conseils de manière ludique et imagée par rapport aux thématiques évoquées dans la question écrite. Nous pouvons aussi rappeler le communiqué de presse récent du 21 mai 2019, qui incite les particuliers à gérer différemment les alentours de leurs bâtiments.

Delémont, le 13 août 2019

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Certifié conforme
la chancelière d'Etat



Gladys Winkler Docourt